



DESACCORD SUR LE CHOIX DE L'ECOLE

Par **tatiyoyo2012**, le **13/03/2013** à **23:47**

Bonjour,

Je suis séparée de la maman de mon fils depuis plus d'un an d'un commun accord nous avons choisit la residence alternee . je l'ai du dimanche soir au mercredi soir et sa maman le restant. Tout semble bien se passer par notre fils pour son equilibre car pas trop long la separation papa/maman

Mon fils aura 3 ans en octobre 2013.

Tout se passai tres bien jusqu'au choix de l'ecole aujourd'hui.

Afin de limiter les horaires trop lourd pour mon fils j'avais envisagé de l'inscrire a mi chemin de nos deux lieux d'habitation

elle est catégorique elle veut le mettre à 3 km de chez elle car ses parents y habite et cela lui éviterai des frais de nounous et de cantine en revanche pour notre fils cela le ferai lever à 6/45 du matin deux jours par semaine.

Du coup malgré nos conversations j'ai demandé une mediation afin de la raisonner que va t il en decouler si elle ne change pas d'avis que dois je faire? **merci**

Par **cocotte1003**, le **14/03/2013** à **08:47**

Bonjour, il faudra saisir le JaF pour trancher. apparemment vous ne l'avez pas fait lors de votre séparation et vous auriez pu faire entériner votre accord car il n'a aucune valeur juridique pour le moment encas de problème entre vous, cordialement